RSE et COP 21 en Afrique

L'Economie Sociale et Solidaire, une réponse aux enjeux climatiques

Vendredi 20 novembre 2015 à Toulouse Business School

Discussion entre:

- Gérard Madon, Président d'ENERCOOP Midi Pyrénées (Intervenant durant la session plénière)
- Bérénice Dondeyne, membre du :

RIPESS Europe (Réseau Intercontinental de Promotion de l'Economie Sociale et Solidaire)

Et de l'ADEPES (Agence au service de l'Economie Solidaire en Midi-Pyrénées)

- Valentine Baltayan, ADEPES
- Claudie Martin et Sophie Denogens, étudiantes à l'IEP de Toulouse Parcours « Développement économique et coopération internationale »
- Laura Aranda et Nabila Mesri, membres de RHSF (Ressources Humaines Sans Frontières)













L'Economie Sociale et Solidaire (ESS), un modèle à la recherche de l'intérêt général

« Le terme d'Economie sociale et solidaire regroupe un ensemble de structures qui reposent sur des valeurs et des principes communs : utilité sociale, coopération, ancrage local adapté aux nécessités de chaque territoire et de ses habitants. Leurs activités ne visent pas l'enrichissement personnel mais le partage et la solidarité pour une économie respectueuse de l'homme et de son environnement. Le modèle économique de l'ESS est au service de la société et du citoyen »¹.

Etant donné que l'objectif de l'ESS est la recherche de l'intérêt général, elle apparaît être un modèle alternatif approprié pour répondre aux enjeux du changement climatique, qui est un problème global.

Nous avons, pendant notre séance locale, beaucoup discuté de la question énergétique. En Afrique, le bois concerne plus de 50% de l'énergie consommée (jusqu'à 70% dans certaine région). Le besoin d'approvisionnement en bois accélère notamment la déforestation et l'augmentation des températures rendent nécessaire le changement de comportement des citoyens. De même, les entreprises doivent effectuer leur transition énergétique pour aller vers la consommation d'énergie renouvelable.

Créer des espaces participatifs et démocratiques

L'ESS encourage la participation des citoyens et leur implication et replace l'humain au centre des préoccupations. Ainsi, créer des espaces d'échange où les citoyens peuvent s'exprimer sur leurs besoins et être force de proposition parait nécessaire. L'expertise d'usage est ainsi reconnue et ceci permettrait d'élaborer des solutions adaptées au contexte local.

Le projet e-douar évoqué en session plénière nous semble approprié et peut-être une bonne pratique que l'on pourrait exporter en France. En effet, les porteurs de ce projet place l'humain au centre du développement durable en mettant en place une approche participative, ce qui développe chez les citoyens « la culture de projets, leurs pérennisation et leur appropriation ». Ce projet de ville intelligente au service des citoyens et du développement durable a permis d'équiper les villageois en panneaux solaires notamment. Etant donné que le projet concerne les besoins réels des citoyens, ces derniers ont cofinancé les panneaux solaires.

Par ailleurs, le fait que le projet soit porté par différentes parties dont l'université Hassan II de Casablanca qui s'occupe de la recherche, l'association al Khoudoud de développement humain dans le monde rural ainsi que d'autres partenaires permet de créer des synergies qui profitent à l'intérêt général.

Développer la finance solidaire

Le financement est un problème récurrent, soulevé à plusieurs reprises durant la session plénière. Grâce à un financement solidaire et participatif (comme le crowdfunding, la coopérative d'investissement, présentés durant la session plénière ou encore Kiva, cité dans le projet CDS), il serait possible de financer des projets de développement durable.

Mr Gérard Madon, Président d'Enercoop et qui a une longue expérience en Afrique dans le milieu énergétique, a relevé qu'il y a beaucoup d'investisseurs africains prêt à investir dans leur village d'origine : l'argent est souvent là, mais il n'y a pas de structure qui permet de gérer cette argent de façon transparente.

_

¹ Le Labo de l'ESS, http://www.lelabo-ess.org/?+-ESS-+

Deux pratiques nous semblent efficaces et reproductibles sur le continent africain : les coopératives (qui existent déjà) et les entreprises sociales, qui par leur structure ou leur objectif répondent à des critères de transparence et d'équité. La coopérative est une association de personnes qui se réunissent pour satisfaire des aspirations communes au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement sous le principe, une personne égale à une voix².

Ces pratiques permettraient en effet d'enrayer le problème de corruption ou de mauvaise répartition des aides financières, un problème souvent rencontré. De plus, ces types d'organisation peuvent être source de fortes innovations sociales.

Par ailleurs, le principe de faible lucrativité appliqué aux entreprises sociales et solidaires permet également de réinvestir des bénéfices au profit de la communauté, ce qui peut rendre le financement autonome sur le long terme.

Dans le cadre du projet européen SUSY (Sustainable and Solidarity Economy), Ressources Humaines Sans Frontières a sélectionné une société coopérative d'intérêt collectif basée à Toulouse, léS (Initiatives pour une économie solidaire), qui depuis 15 ans s'est engagée dans le financement et l'accompagnement d'entreprises socialement solidaires. Grâce à des collectes d'épargne auprès des citoyens et autres personnes morales, léS lutte contre le chômage et l'exclusion en soutenant la création et le développement d'entreprises à caractère solidaire. Ce type de structure, Société Coopérative d'Intérêt Collectif, est une bonne pratique qui mérite d'être plus répandue.

Mettre en place des investissements sur le long terme

Dans le cas de l'énergie, nous avons noté qu'il existe de nombreux programmes menés par des organisations nationales ou internationales de courtes durées. Or, l'électrification est une opération longue et a besoin d'un suivi de financement. Les autorités publiques africaines doivent mettre en place des programmes d'investissement sur le long terme car développer l'énergie verte requiert un important investissement de départ.

Par ailleurs, nous avons noté que des partenariats entre un Etat et une entreprise privée, ou une coopérative et un opérateur privé peuvent donner des résultats positifs. C'est le cas avec CDS (évoquée durant la session plénière) : la Mauritanie finance en effet des infrastructures locales dont la gestion est confiée à des opérateurs privés.

Développer la formation et la mise en réseaux

L'appropriation du projet par les citoyens garantit sa durabilité. Il est alors nécessaire de mettre en place des formations pour les bénéficiaires du projet afin qu'ils deviennent autonomes. Ainsi les transferts et mutualisation de connaissances leur permettent d'entretenir les infrastructures mises en place. L'exemple de Casablanca nous semble là encore être pertinent. Il montre aussi l'importance d'investir dans la recherche.

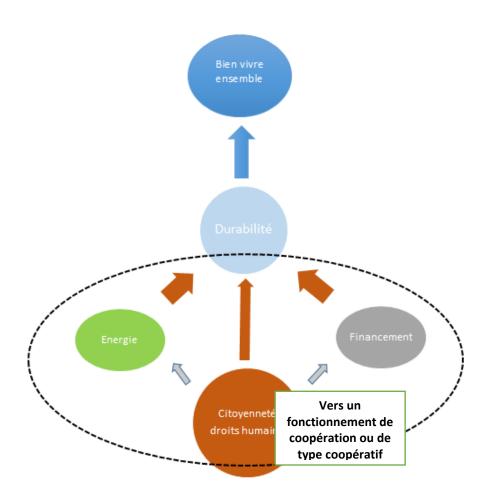
Enfin, en s'organisant en réseau, les acteurs de l'ESS pourraient ainsi solliciter les pouvoirs publics pour les aider à répondre à leurs besoins et à améliorer leur condition de vie, sur un modèle de partenariat. Il s'agit alors de revaloriser et d'accompagner l'Etat dans son devoir de services publics et de recherche de l'intérêt général, ou encore du « bien vivre ensemble », comme certains l'appellent.

² http://www.cresspaca.org/ess-presentation-formes-juridiques.html#

Par ailleurs, dans certaines régions d'Afrique où l'organisation sociétale est hiérarchisée, un partenariat avec une entreprise apporterait peut-être une meilleure transparence dans la gestion de projet.

Dans le cadre du projet SUSY (Sustainable and Solidarity Economy), Ressources Humaines Sans Frontières a sélectionné la bonne pratique ATIS (Association Territoires et Innovation Sociale) en Aquitaine, qui accompagne les idées et concepts depuis la phase d'émergence jusqu'à la phase de création. ATIS fonctionne selon une logique de subsidiarité et d'intégration dans les réseaux d'accompagnement existants. Plusieurs parties prenantes participent à l'accompagnement des projets permettant une certaine expertise et une richesse des solutions apportées. Son action prend en compte l'avis des parties prenantes du territoire afin de concevoir des projets adaptés aux besoins de la région, ce qui assure l'ancrage territorial de l'association.

Processus pour le « bien vivre ensemble »



Afin de développer le bien commun, sans écarter les enjeux du changement climatique, un processus complet doit être mis en place, permettant le développement d'une synergie. La participation citoyenne est la base de ce processus afin que les projets partent des besoins des territoires. Le financement solidaire et la prise en compte des enjeux environnementaux appuient et accompagnent ce processus. Ce processus complet garantit alors la durabilité des projets qui in fine contribuent au bien vivre ensemble.